Les Parties déclarent avoir parcouru ensemble (cocher la/les case(s) correspondantes

- ☐ La liste des questions à se poser avant l'acquisition d'un chien
- ☐ La déclaration de cession de l'animal
- ☐ La fiche d'appréciation du comportement d'un chien

Et avoir ainsi, le cas échéant, pris connaissance de certaines des particularités de l'animal.

L'adoptant s'engage à respecter les conditions décrites ci-après :

1. **A signaler** sans attendre **mon changement** d'adresse à HELP ANIMALS ainsi qu'à l'organisme d'identification (CAT ID, DOG ID, ...).
2. **A présenter l'animal lors de l'inspection**, menée à mon domicile, au délégué mandaté par HELP ANIMALS aux fins de s'assurer des conditions correctes du placement.
3. **En cas de perte de l'animal**, avertir sans délais HELP ANIMALS, l'organisme d'identification (CAT ID, DOG ID, ...) ainsi que la police et prendre, en collaboration avec le refuge, toutes les mesures utiles pour le retrouver.
4. **A ne pas utiliser l'animal aux fins d'élevage et de reproduction**. Toute nichée accidentelle doit nous être déclarée dans les huit jours de la naissance. Les jeunes seront placés par HELPANIMALS sous contrat d'adoption.
5. **A ne pas me séparer de l'animal SOUS QUELQUE PRETEXTE QUE CE SOIT**, même auprès d'une autre S.P.A. Pour le cas où je devrais me défaire de l'animal, je m'engage à le restituer gratuitement à HELP ANIMALS ou son délégué mandaté. Il m'est interdit de vendre ou de donner l'animal.
6. **A respecter le bien-être de l'animal** tant en ce qui concerne l'alimentation, les soins et un logement adéquat. Je prends note du fait qu'au cas où le délégué mandaté par HELP ANIMALS jugerait que ces conditions ne seraient pas réunies, HELP ANIMALS se réserve le droit de reprendre l'animal, par toutes voies de droit.
7. **A aviser** HELP ANIMALS **du décès de l'animal**, dans les huit jours sur présentation d'un certificat vétérinaire, ainsi qu'en informer l'organisme d'identification (CAT ID, DOG ID, etc..), en mentionnant le numéro de la puce électronique.
8. **A ne faire euthanasier l'animal qu'en dernier ressort, avec l'accord d'HELP ANIMALS** et moyennant production d'un certificat vétérinaire.
9. **A ne jamais élever aucune réclamation généralement quelconque à l'égard d'HELP ANIMALS**, ni du chef des dommages éventuellement causés par l'animal (la responsabilité de celle-ci étant régie par l'article 1385 du Code civil), ni du chef de quelque maladie ou du décès de l'animal. HELP ANIMALS vous recommande vivement de souscrire une police d'assurance (Responsabilité Civile). Les renseignements donnés par HELP ANIMAL sont fournis de bonne foi et ne permettront aucun recours s'ils devaient s'avérer inexacts (âge, race, état de santé, …).
10. **A ne jamais mettre l'animal a l'attache**, ne pas utiliser de colliers étrangleurs, à pointes, ou électrique (collier anti-aboiement).
11. **A ne faire subir à l'animal aucun dressage d'attaque**. Un dressage d'obéissance est admis.
12. **A ne lui couper ni la queue ni les oreilles et à ne lui faire subir aucune mutilation**.
13. **A respecter la législation en vigueur interdisant formellement de dégriffer les chats et à ne lui faire subir aucune mutilation**.
14. Tout animal quittant le refuge HELP ANIMALS est identifié par puce électronique.
15. S'il s'agit d'un animal trouvé, à restituer l'animal à HELP ANIMALS, au cas où l'ancien propriétaire viendrait le réclamer endéans le délai de **45 jours à partir de l'entrée de l'animal au refuge**.

EN CAS DE NON-RESPECT DE MES ENGAGEMENTS REPRIS CI-DESSUS,
En cas de non-respect des points 2 à 15, je reconnais à HELP ANIMALS le droit de reprendre l'animal sans indemnité, sans préjudice au droit de HELP ANIMALS de me réclamer en sus la somme de **700 Euros** au titre de dommages-intérêts à titre forfaitaire, ou tous autres dommages-intérêts s'il y a lieu.

EN CAS DE CONTESTATION, LES TRIBUNAUX DE BRUXELLES ET LA JUSTICE DE PAIX DU PREMIER CANTON D'ANDERLECHT SONT SEULS COMPÉTENTS.

Fait en double exemplaire dont un exemplaire a été remis à l'adoptant et un autre au refuge.

Le représentant du refuge,

Pour Accord : LU et APPROUVÉ
(mention manuscrite)

JE SOUSSIGNÉ : Nom et Prénom
(en lettre capitale S.V.P.)

SIGNATURE ADOPTANT

Nous vous remercions pour votre adoption !
Prenez toujours soin de votre animal !
Un animal est un être vivant doué de sensibilité et pas un jouet !